

LE FRONT INTÉRIEUR

LA FRANCE EN JUIN 1944

LE DÉBARQUEMENT, TULLE ET ORADOUR, LA RÉSISTANCE

Par Bruno KARTHEUSER

Le matin du 6 juin, le jour du débarquement des Alliés en Normandie, Charles de Gaulle appela les Français aux armes : « *Pour les fils de France, où qu'ils soient, le devoir simple et sacré est de combattre par tous les moyens dont ils disposent.* » La Résistance française avait attendu ce jour avec impatience et brûlait d'envie de participer à la libération du pays.

La Résistance d'inspiration communiste dans le Sud-Ouest de la France s'était préparée de longue date à ce combat et avait planifié une action spectaculaire : une attaque ouverte d'environ 600 partisans contre la garnison allemande de la ville de Tulle, chef-lieu du département de la Corrèze. L'attaque commença le matin du 7 juin et se termina dans l'après-midi du 8 juin avec l'occupation de la moitié Nord de la ville. C'était l'action la plus grande et la plus osée de la Résistance contre une ville occupée par les Allemands en France. Sur les 600 soldats allemands, 40 tombèrent au combat, 60 autres furent faits prisonniers. La conquête de la ville devait se terminer le lendemain. Mais le même soir, la section de reconnaissance de la division SS *Das Reich* fit irruption à Tulle et les partisans se retirèrent.

Ce qui s'ensuivit alors est une somme d'horreur comme on n'en avait pas encore vu en France, d'abord le massacre de Tulle, le lendemain le massacre d'Oradour. Bien sûr, ces actions ont été considérées comme une éruption de brutalité aveugle, mais elles sont aussi la suite d'une logique militaire précise qui se trouve en relation directe avec le jour J. Qu'est-ce qui s'est passé le matin du 9 juin ? Le commandeur de division Heinz Lammerding se concerta avec son état-major et décréta une sanction exemplaire. En guise de répression pour les soldats allemands tombés, 120 hommes allaient être pendus publiquement. Puis il quitta la ville pour inspecter les blindés de la division et remit l'exécution de la sanction à ses officiers Kowatsch et Stückler. Jusque dans l'après-midi, les SS désignèrent leurs victimes dans un tri sadique. Des critères clairs ne sont pas reconnaissables. Une grande partie des victimes choisies étaient des jeunes, des requis au travail et des hommes non domiciliés à Tulle. Puis commencèrent les pendaisons aux lampadaires, balcons et mâts le long de la route qui mène à la gare. L'action fut arrêtée après 99 assassinats. Plusieurs centaines d'hommes restaient prisonniers dans la manufacture d'armes sous garde allemande. Le soir, les dépouilles furent emmenées par camion à un dépotoir à la sortie de la ville et furent ensevelies dans deux fosses communes.

Le matin du 10 juin, le tri se poursuivit à l'intérieur de la Manufacture d'Armes. L'après-midi, un convoi emmena environ 300 hommes à Limoges ; 149 furent désignés pour être déportés dans un camp de concentration. De ceux-là, seulement 48 rentrèrent en 1945. À une exception près, toutes les victimes de l'action de répression à Tulle étaient des civils. Le même jour, le bourg d'Oradour fut exterminé, à 30 km au Nord de Limoges. 642 personnes – hommes, femmes et enfants – furent assassinées. Une partie d'entre elles succomba dans les flammes de l'église incendiée. Les responsables étaient encore, comme à Tulle, la même division SS et le même commandeur Heinz Lammerding. A Oradour, il n'y avait pas eu de combats ni d'actions résistantes. Quelque rares personnes survécurent par un heureux hasard. Le 12 juin, la division SS continua sa marche vers le front de Normandie.

Les procès menés en 1951 et 1953 devant des tribunaux militaires à Bordeaux pour statuer sur les crimes de Tulle et d'Oradour étaient insatisfaisants et n'apportèrent aucune vraie clarification. Quand on considère le caractère dilettante et sélectif de l'accusation dans un sens minimaliste, il faut douter de la volonté de rendre vraiment justice. Au procès de Tulle, seule une partie de l'événement complexe fut retenue ; la participation criminelle de la Wehrmacht en haut niveau, de la Kommandantur locale et du SD (Gestapo) fut laissée de côté.

Lammerding, quant à lui, vivait sous protection en Allemagne et ne se présenta pas devant le tribunal, sur recommandation du Ministre de la Justice et de son « Bureau central de protection juridique ». Il rejeta tout reproche d'assassinat ou de meurtre et fit savoir que des officiers subalternes auraient transgressé leurs compétences. Lammerding fut condamné à mort en France, mais ne fut pas extradé par l'Allemagne. Il n'a donc subi aucune vraie sanction judiciaire pour les assassinats de Tulle et d'Oradour.

Ainsi ces deux événements restèrent comme des blocs erratiques dans le paysage, deux exceptions rares, des dommages collatéraux comme il en arrive dans des actions militaires de grande envergure. Les historiens et les experts militaires expliquent que la répression allemande serait arrivée, en 1944, à transférer les « méthodes de l'Est » dans les pays de l'Ouest. Et la littérature historique livra l'image toute faite d'une troupe sauvage et assassine, comparable aux Huns, habituée à laisser une traînée de sang dans les territoires traversés, et prête à des crimes qui dépassent toute mesure.

On ne comprendra toutefois pas ces événements si on ne prend pas également en considération la planification militaire systématique qui dominait le terrain d'action de la France au début de l'été 1944. Là, on s'apercevra que les massacres faisaient partie d'une

action planifiée, exécutée par la troupe SS sous le commandement de Heinz Lammerding avec l'assentiment et la tolérance des commandants supérieurs de la Wehrmacht.

Puisque la France allait être le pays du débarquement, la recomposition du groupe de combat SS *Das Reich*, fortement décimé, fut entreprise dès le début 1944 dans le Sud-Ouest de la France, à mi-chemin entre la Méditerranée et la Normandie, pour pouvoir agir dans les deux directions si nécessaire. En avril, Himmler rendit visite à sa troupe d'élite à Montauban. Nous ne disposons pas de renseignements précis sur le contenu des entretiens, mais il s'agissait de toute évidence de fixer le rôle de la division dans la lutte décisive imminente. Les événements de juin sont la mise en pratique des planifications entreprises durant cette rencontre de plusieurs jours.

Ce fait se trouve confirmé par la note que Lammerding adressa au commandement général du 58^e corps blindé. Le 5 juin, la veille du débarquement, il y esquissa un programme pour les nouveaux engagements contre les « terroristes » français et exigea une tactique brutale et sans égard. Parmi les mesures proposées, on remarque surtout le point 6 : « Annonce et exécution que, pour chaque Allemand blessé, 3 terroristes, pour chaque Allemand tombé, 10 terroristes seront pendus et non pas exécutés par balle. La pendaison n'est pas usuelle dans la justice française. En l'appliquant aux terroristes, ceux-ci seront discriminés et placés en-dehors du peuple français. »

C'est ce schéma qui régit quelques jours après l'action de Lammerding à Tulle et à Oradour. Comme la troupe SS était incapable d'arrêter les partisans, elle prenait la population civile en otage pour l'action des Résistants. L'objectif de cette mesure était de détruire toute liaison entre les combattants de la Résistance et la population. Oradour est un deuxième exemple de cette tactique. Avec la différence que là, il n'y avait aucun rapport avec la Résistance, ce qui fait ressortir avec plus de clarté encore la « pédagogie de la terreur ».

On sait aujourd'hui que des Oradour, il y en eut des centaines dans le rayon d'action des Nazis en Europe. Lammerding s'était donné, dans sa note, un délai jusqu'au 15 juin « pacifier » la région du Centre, en débutant dès le 5 juin. Il en est resté à deux massacres parce que le Commandement suprême pour l'Ouest appela la division au front, le 11 juin, et arrêta ainsi le programme de Lammerding. Pour les SS et l'appareil militaire allemand, l'effet voulu était atteint, du moins vis-à-vis de la population dans les régions du Limousin et du Centre.

La Résistance n'était cependant pas paralysée par ses mesures. Au contraire, elle s'engagea résolument dans le combat et apporta une contribution essentielle à la Libération. Renforcés dans leurs potentiel militaire par les parachutages massifs, surtout celui du 14 juillet, jour de la fête nationale, les nombreux groupes de Résistance allaient former les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur). La Corrèze réussit finalement, à la mi-août, comme première région de France, à obtenir la reddition des garnisons allemandes, sans aucune participation des forces alliées.

L'avenir de la France était encore sur la corde raide. Suite à la Collaboration d'État, personnifiée par le régime de Vichy avec sa participation active au programme économique et policier des Nazis, des responsables militaires et politiques de haut niveau songeaient à doter la France du statut d'une région occupée (« AMGOT »). Cependant, l'existence et les mérites de la Résistance devenaient un atout important aux mains du général de Gaulle, atout grâce auquel il réussit à faire passer à l'arrière-plan la honte de Vichy et à éviter à la France le sort d'un pays occupé. S'appuyant sur les FFI, il pouvait revendiquer le statut de la souveraineté pour son pays. La Résistance a donc eu un rôle éminent pour le développement de la France après la guerre.

À la Libération, seul Oradour fut élevé au rang d'un symbole national. Tulle restait dans l'ombre. Mais il est indiscutable que les deux événements, tout en ayant une « physionomie » différente, sont des événements jumeaux. Ils témoignent de l'apogée de l'horreur qui marque en même temps l'avènement de la liberté.

Version originale en allemand dans DIE ZEIT, Hamburg, 5 juin 2014

bruno.kartheuser@skynet.be /// www.krautgarten.be

LIVRES – éditions KRAUTGARTEN Neundorf Belgique

Bruno Kartheuser, Walter, agent du SD à Tulle

I: Les années trente à Eupen-Malmedy. Regard sur le réseau de la subversion allemande. 2001 – 25 €.

II: La France occupée 1940-1943. 2002, 25 € – en rupture de stock.

III: Les pendaisons de Tulle. Le 9 juin 1944. 2004 – 40 €.

IV: Les pendaisons de Tulle. Crime sans châtement. 2008 – 36 €.

Bruno Kartheuser, Un regard vrai sur les événements de Tulle. Droit de questions, Peuple et Culture, Conférence le 10 nov. 2008 (avec annexes). Tiré à part PEC Tulle. 2009 – 4 €.

Octobre 2014

Bruno Kartheuser, Robert Caulet, Résistant en Corrèze, 1906-1984. Récit d'une vie. 28 €.